



Ecole Danhier de Masso-Kinésithérapie
74 rue Saint-Denis
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Cadre Réserve au secrétariat :

DOSSIER : Article 25 Admission 2023_ **Dispenses & modalités particulières de scolarité** **(Titre II – Art 25-1)**

FICHE D'INSCRIPTION – RENTREE 2023-2024

➔ Formulaire à compléter EN LETTRES CAPITALES

Titre de dispense :

- Diplôme Année.....
- Licence Année.....
- Master Année.....

Madame Monsieur

NOM de famille (naissance)

NOM d'usage :

PRÉNOMS :

Date de naissance :/...../..... Ville de naissance

Département de naissance..... (.....) Pays de naissance

N° de sécurité sociale : /___/___/___/___/___/___/ (15 chiffres) /___/ clé (2 chiffres)

Adresse domicile : (convocation à l'entretien et résultat seront envoyés uniquement à cette adresse postale en l'absence d'autorisation d'envoi par mail) :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Mobile :

Courriel :@..... (si autorisation envoi convocation et résultat)

Je soussigné(e).....certifie exacte les informations ci-dessus.

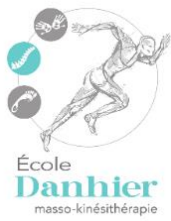
Je soussigné(e),.....

autorise / n'autorise pas l'IFMK DANHIER à me faire parvenir ma convocation à l'entretien par mail

autorise / n'autorise pas l'IFMK DANHIER à me communiquer le résultat par mail.

Fait à..... le...../...../.....

Signature



CONDITIONS D'INSCRIPTION : Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au D.E. de Masseur-Kinésithérapeute :

I. Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits, avis de la section compétente pédagogique, au vu de la comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute :

1° Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :

- diplôme d'Etat d'infirmier ;
- diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- certificat de capacité d'orthoptiste ;
- diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
- diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

2° Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;

3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master. Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

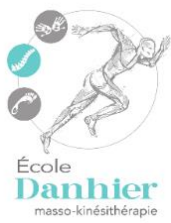
L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

SELECTION :

- Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, du responsable pédagogique lorsque le directeur de l'institut n'est pas un masseur-kinésithérapeute, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

- Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

A ce titre, L'École Danhier de Masso-Kinésithérapie peut recevoir quatre (4) étudiants.



Ecole Danhier de Masso-Kinésithérapie
74 rue Saint-Denis
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LES EPREUVES D'ADMISSION 2023 DES CANDIDATS LIBRES - ARTICLE 25

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR :

1. Une fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie ;
2. Un curriculum vitae actualisé sur une page ;
3. Une lettre de motivation sur deux pages maximum ;
4. Un certificat médical attestant la non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ;
5. Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
6. Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignements et les contenus des programmes de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s) ;
7. Copie des fiches d'évaluation des stages suivis au cours de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s) avec les appréciations ;
8. Les copies des titres et diplômes.

Dossier à retourner à l'adresse mail suivante :
secretariatkine@ecoledanhier.com

Information : Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Clôture des inscriptions : Vendredi 3 mars 2023